



**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
2020**

- Les prix s'entendent HT en Euros

PRESTATIONS :

- La Société Abilanx réalise la réparation et la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA)

COMMANDE :

- Toute commande devra être adressée par fax ou email :
- Fax : **02 97 63 74 90**
- contact@abilanx.com

FRANCO DE PORT : à partir de 150.00 Euros HT

- Franco pour toute commande d'un montant supérieur ou égal à 150.00 Euros HT. Si montant < 150.00 HT, un forfait « frais administratifs et transport » de 25.00 Euros HT sera alors rajouté au montant de la facture.
- Sauf pour notre gamme prestation : un forfait transport sera à rajouter au prix de la prestation.
- Pour les DOM –TOM, les îles et export : départ usine EXW

FORFAIT TRANSPORT/FRAIS ADMINISTRATIF si montant inférieur à 150.00 Euros HT

Un forfait « frais administratifs et transport » de 25.00 Euros HT sera alors rajouté au montant de la commande.

MODALITE DE REGLEMENT :

- **Première commande** : règlement par virement à la commande accompagné d'un RIB, extrait K BIS (moins de 3 mois) et joindre la fiche client ouverture de compte complétée par vos soins.
- Paiement par LCR Directe à 30 jours fin de mois où par virement à 30 jours date de facture
- Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

NON RESPECT DU DELAI DE PAIEMENT :

- ABILANX se réserve le droit d'exiger un règlement à la commande pour toute société ne respectant pas les délais de paiement.
- Selon l'article L 441.6 du code de commerce applicable au 01/01/05, tout règlement tardif au-delà du délai accordé sera susceptible d'une pénalité égale à 1.5 fois le taux d'intérêt légal qui vous sera facturée.
- Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €, selon art L441-6 alinéa 12
- ABILANX conserve la propriété du matériel livré jusqu'au paiement de la facture dans son intégralité : loi 80.335 du 12 Mai 1980.
- Les litiges sont du ressort du Tribunal de Commerce de notre siège social : Vannes 56000.

TRANSPORT ET LITIGE :

- Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. ABILANX décline toute responsabilité en cas de colis abîmé ou perdu.
- Nous invitons le destinataire à porter des réserves sur le bordereau de livraison de la compagnie de transport de façon la plus précise possible et cela en présence du transporteur.
- Dès réception de la marchandise, merci de contrôler l'emballage mais également son contenu.
- En cas de problème constaté, un courrier recommandé avec accusé de réception devra être adressé au transporteur sous 48H.
- Aucun échange ne pourra être accepté si ces conditions ne sont pas respectées.
- Aucun retour de marchandise ne pourra être réalisé sans notre accord préalable

Signature du client :